

**AGENCE DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE  
DES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE JUSTICE**

---

<b>Référence :</b>	<b>035 - CC - 2021</b>
<b>Intitulé du poste :</b>	Administrateur des ventes
<b>Corps concernés :</b>	Agent non titulaire
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice <b>Agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des Personnes placées sous main de justice (ATIGIP)</b> Service de l'emploi pénitentiaire
<b>Localisation :</b>	Service commercial – 11 rue Louisa Paulin – 19015 TULLE
<b>Poste profilé :</b>	OUI – PV
<b>Groupe RIFSEEP :</b>	Sans objet

---

**I. Missions et organisation de l'Agence :**

Le service à compétence nationale dénommé « Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice » rattaché au garde des sceaux, ministre de la justice et, pour sa gestion administrative et financière, à la direction de l'administration pénitentiaire, a pour mission de développer le travail d'intérêt général ainsi que la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique pour les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), en particulier dans les établissements pénitentiaires.

À cet effet, l'ATIGIP est chargée :

- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice, en lien avec les autres ministères concernés, et notamment le ministère du travail, une stratégie nationale du travail d'intérêt général, de l'emploi pénitentiaire et de l'insertion professionnelle et par l'activité économique ;
- de rechercher des structures susceptibles d'accueillir des postes de travail d'intérêt général ainsi que des types d'activités ou de fonctions pour ces postes ; de rechercher des partenaires pour développer la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique des personnes placées sous-main de justice ;
- de coordonner avec les ministères concernés, la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires et d'y associer les collectivités territoriales ;
- d'administrer une plate-forme numérique au soutien de ses missions, permettant notamment de recenser et de localiser les offres d'activité ;
- en complément du travail en concession et au service général, d'assurer la gestion en régie de l'emploi dans les établissements pénitentiaires et d'organiser la commercialisation des biens et services produits par les détenus ; à ce titre, elle est chargée de gérer le compte de commerce intitulé « Régie industrielle des établissements pénitentiaires » ;
- d'animer un réseau de partenaires publics et privés sur le territoire ;
- d'assurer la promotion du travail d'intérêt général et de l'emploi pénitentiaire pour les majeurs et les mineurs, d'établir des statistiques et d'évaluer la mise œuvre de ces dispositifs ;
- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice les évolutions législatives et réglementaires pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires.

**II. Missions et organisation du service :**

Le service de l'emploi pénitentiaire est un des services de l'ATIGIP. Il est en charge de l'emploi pénitentiaire en régie et à ce titre assure la gestion technique, commerciale, administrative et financière de ses ateliers de production implantés principalement dans des établissements pour peines. Il est doté des moyens structurels et fonctionnels permettant de développer le travail pénitentiaire.

Le service de l'emploi pénitentiaire représente 50 ateliers implantés dans une vingtaine d'établissements pénitentiaires, dans divers secteurs d'activités : confection - menuiserie boissellerie - métallerie - mécanique générale - imprimerie - informatique - traitement du son et de l'image - travail à façon - reliure - cuir - exploitation agricole. 1 200 détenus y sont employés et encadrés par 160 personnels de l'administration, appuyé par 55 personnels à Tulle (19). En 2020, le service de l'emploi pénitentiaire a réalisé un chiffre d'affaires de 25 M €.

Pour plus d'informations : <http://tig-insertion-pro.fr/> - <http://www.sep.justice.gouv.fr/>

### III. Description du poste :

Placé sous l'autorité du responsable du service commercial, l'administrateur des ventes veille au bon déroulement du cycle de vente de la réception de la commande à la facturation. Il assure la fidélisation des clients existants et le développement de nouveaux clients dans le but d'augmenter les ventes.

Il assure à ce titre :

- Réceptionner les commandes reçues et les transmettre vers les ateliers concernés ;
- Établir les devis de produits catalogue ;
- Suivre la réalisation des commandes du devis à la facturation ;
- Mettre à jour les tableaux de bord et les documents de suivi de l'activité commerciale ;
- Traiter et suivre les conventions de fin d'année ;
- Prendre en charge les litiges clients (délai, qualité, livraison...).
- Assurer l'accueil téléphonique du service et l'interface avec les services du siège ;
- Établir et entretenir une relation client de qualité ;
- Développer le portefeuille client par :
  - La réalisation d'opérations de prospection par mailing, publipostage ou phoning ;
  - L'identification et la qualification des besoins ;
  - La fidélisation et le développement des comptes clients.
- Répondre aux appels d'offres de marchés publics (démarches administratives, veilles des appels d'offres...)
- Assurer le suivi des projets d'équipement mobilier de petite et moyenne taille du devis à la facturation ;
- Analyser la faisabilité de produits sur mesure en collaboration avec les ateliers.

À ces missions d'organisation et d'encadrement, s'ajoute une forte responsabilité dans le développement de la structure par la consolidation des activités en place et la recherche de nouveaux clients. Par ailleurs, ce personnel peut avoir en charge toutes autres tâches directement liées à la structure.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il est principalement en relation avec :

- Le responsable du service commercial
- La Cheffe du service de l'emploi pénitentiaire et ses adjoints ;
- Le Directeur adjoint de l'ATIGIP ;
- Les services du siège et ateliers ;
- Les fournisseurs ;
- Les clients.

### IV. Compétences requises – Aptitudes professionnelles requises :

- **Savoir** : Formation commerciale niveau BAC à BTS/DUT ou équivalent.
- **Connaissances** : Environnement professionnel, milieu industriel et logiciel de gestion intégré
- **Savoir-faire** : Expérience sur un poste similaire, maîtrise des logiciels bureautiques, savoir travailler en équipe, aptitudes à la négociation commerciale.
- **Savoir-être** : Rigueur, méthode, adaptabilité, sens du travail en équipe, maîtrise de soi, sens de l'éthique, sens de l'initiative, bonnes capacités relationnelles, disponibilité, pédagogie, réactivité.

Des formations d'adaptation à l'emploi en fonction des besoins peuvent être envisagées.

**V. Caractéristiques administratives du poste :**

La personne recrutée a un statut d'agent non titulaire de la fonction publique de l'État pour un contrat de 24 mois avec renouvellement par reconduction expresse.

La rémunération du poste est déterminée selon le profil du candidat et expérience.

La prise de fonction est prévue dès que possible.

**Renseignements et candidatures**

**Sur les aspects techniques du poste :**

Monsieur Laurent RANOUIL, responsable de service

Tél : 05 55 29 02 01

**Sur les aspects administratifs du poste :**

Service des ressources humaines

Tél : 05 55 29 99 40

**Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail ou par courrier à :**

Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des Personnes Placées Sous Main de Justice

Service des ressources humaines

11, rue Louisa Paulin B.P. 534

19015 TULLE CEDEX

[recrutement@riep-justice.fr](mailto:recrutement@riep-justice.fr)